



COMITÉ RÉGIONAL ÎLE DE LA RÉUNION
Commission Technique Régionale Île de La Réunion

Procès-verbal de la réunion de la Commission Technique Régionale
mardi 29 septembre 2015, à 18h30

Lieu : 2 Bis, rue des Brisants Base Nautique de Saint-Gilles
97434 Saint-Gilles les Bains

La séance est ouverte à 18h30

Etaient présents :

E. Crambes, G. Masanelli, JM Charel, J Yves Lebarbu, Florent Alvarez, Xavier Charel, Pascal Pradel, Benoit Cautain
Philippe Dumas, Jean-michel Roberge

Etaient Absents excusés:

M Vanderesse, P Fleuret, D. Cadot, Max Grall

La réunion est animée par Eric Crambes président de la CTR Réunion

1. Approbation du dernier PV de CTR.
2. Stage Recycleur inspiration
3. Planning stage final MF1.
4. Planning examen MF1
5. Décision CTN sur le recycleur
6. Calendrier de la CTR réunion pour 2016
7. Questions diverses.

1. Approbation du dernier PV de CTR

Le procès-verbal de la réunion du mars 2015 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

2. Stage Recycleur inspiration

La CTR a réalisé son premier stage recycleur "inspiration" un stage du 18 au 22 août, avec Jean Pierre Montseny, formateur de formateur.

A l'issue du stage, deux nouveaux "moniteurs recycleur circuit fermé air" ont été certifiés : Daniel Budet du Nyamba club de Mayotte et Marc Hénon Hilaire de Réunion Plongée. Xavier Malagie a obtenu une certification "plongeur inspiration vision air". La CTR réunion remercie tous les participants et félicite les nouveaux diplômés.

3. Planning stage final MF1

Du 12 au 16 octobre 2015. Les MF2 qui souhaitent s'inscrire pour participer comme jury peuvent se faire connaître auprès d'Eric Crambes (scaphrandre@ffessm-reunion.re)

4. Planning examen MF1

Examen du 24 et 25 octobre 2015, nous avons discuté de l'organisation. Les MF2 qui souhaitent s'inscrire pour participer comme jury peuvent se faire connaître auprès d'Eric Crambes (scaphrandre@ffessm-reunion.re)

5. Décision CTN sur le recycleur

La discussion

Le fait d'être « mélangé » à d'autres plongeurs équipés de circuits ouverts reste une excellente solution. Elle permet :

De faire partager les techniques de secours

1) un plongeur recycleur, s'il doit aider un circuit ouvert, dispose de part la réglementation d'une source de gaz en circuit ouvert. S'il est enseignant cette source d'air est indépendante. C'est bien ce détendeur « classique » qui sera présenté au plongeur en difficulté, puis les SSG classiques qui seront utilisés pour rejoindre la surface.



COMITÉ RÉGIONAL ÎLE DE LA RÉUNION
Commission Technique Régionale Île de La Réunion

2) dans le cas où le plongeur recycleur serait en difficulté, la situation est bien plus favorable Comme les paramètres de plongée de la palanquée sont les mêmes pour tous, le plongeur recycleur aura moins de saturation, il sera considéré comme un plongeur en panne d'air. Le plongeur en circuit ouvert lui proposera son embout de secours (sans se préoccuper du recycleur) et utilisera son ou les SSG.

Lors d'équipes mixtes les palanquées étant cohérentes, les durées d'immersion sont identiques.

6. Calendrier de la CTR 2015

Pour la saison 2016, le calendrier de la CTR est arrêté de la manière suivante (voir annexe)

10. Questions et informations diverses

Anteor : les recyclages ou les mises à niveau sont sous la responsabilité de chaque détenteur d'un Anteor. La CTR organise une session de recyclage au moins une session par an et d'autres selon la demande.

Clôture de la Réunion à 19h45

Le Président de la CTR

Eric Crambes